

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AMR 34/024/2006 (Public)
Bulletin n° : 180
ÉFAI
11 juillet 2006

Guatemala. Les conflits agraires continuent de faire des victimes

Le 8 juillet 2006, au moins une personne est morte et environ 38 ont été blessées lors d'une expulsion à San José La Mocá, dans le département d'Alta Verapaz, dans le nord du Guatemala.

Selon les informations dont dispose Amnesty International, au moins 600 personnes ont délogé 200 familles qui occupaient des terres pour protester contre le fait qu'elles n'avaient pas été payées pour des travaux effectués depuis 2002. Selon ces informations, Miguel Chen, âgé de soixante-quinze ans, serait mort après avoir été blessé par balle.

Cette expulsion est la troisième que subissent les paysans de San José La Mocá.

« *Combien de personnes doivent-elles mourir dans les conflits agraires au Guatemala avant que le gouvernement ne décide d'intervenir réellement ?* » a déclaré Sebastián Elgueta, chercheur sur le Guatemala au sein d'Amnesty International.

Les organisations nationales et internationales de défense des droits humains ont dénoncé le climat de violence dans lequel vivent les paysans et les indigènes dans les zones rurales, en raison des conflits agraires, depuis qu'Oscar Berger a accédé à la présidence en 2004.

Le Comité des Nations unies contre la torture, par exemple, a demandé en mai 2006 l'ouverture d'enquêtes sur les expulsions forcées.

« *La réticence du gouvernement à mettre en place une véritable politique agricole et à mettre fin aux expulsions forcées a provoqué un accroissement de la violence et du nombre de morts et de blessés* », a ajouté Sebastián Elgueta.

« *Une bonne partie des tensions qui entourent les litiges fonciers diminuerait si le gouvernement du Guatemala mettait en œuvre les dispositions des Accords de paix et développait une politique agricole pour tous les secteurs.* »

Amnesty International appelle les autorités à enquêter immédiatement et de manière efficace et impartiale sur les événements qui ont eu lieu le 8 juillet dernier à San José La Mocá. Elle leur demande également de se préoccuper du sort de la communauté expulsée, et leur rappelle qu'elles sont tenues d'honorer les obligations qui sont celles du Guatemala en tant qu'État signataire du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Pour plus d'informations sur San José La Mocá, consultez l'*Action urgente 101/06* (index AI : AMR 34/014/2006) sur le site d'Amnesty International, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/index/fraAMR340142006>.

Pour plus d'informations sur le conflit agraire au Guatemala, consultez le document *Guatemala ¿Tierra de injusticia ?* (index AI : AMR 34/003/2006) sur le site d'Amnesty International, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/Index/ESLAMR340032006>

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>